

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin



Date de mise en œuvre du projet

2020-2022

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

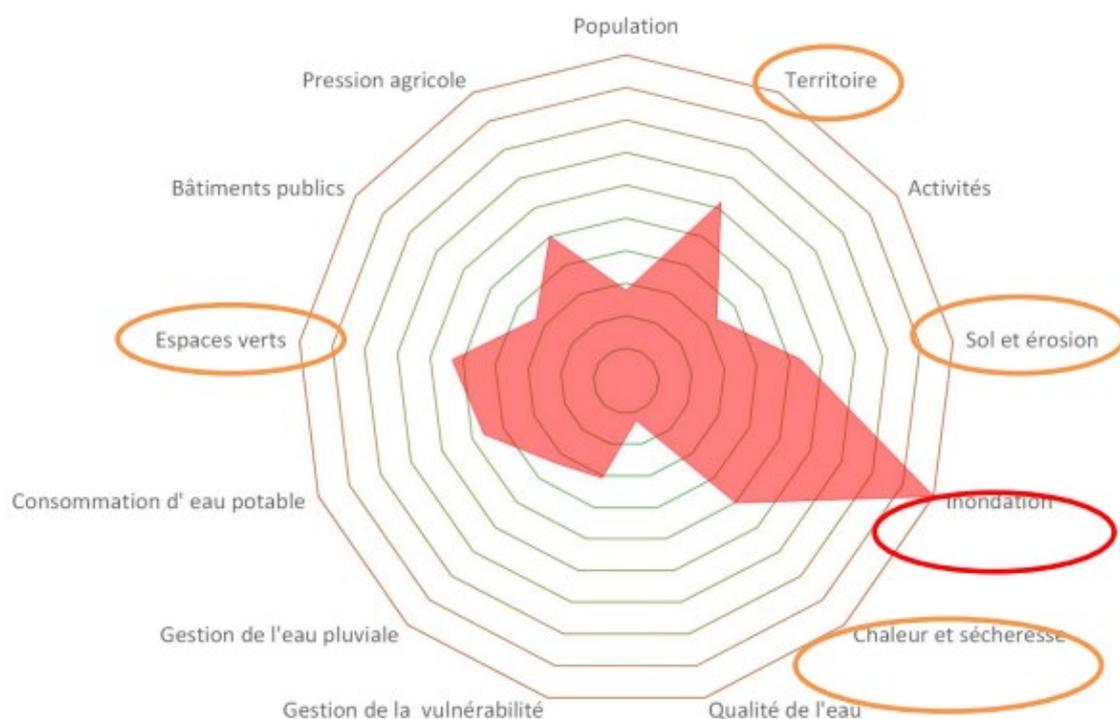
Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Synthèse de l'état des lieux de la vulnérabilité



Proposition de plan d'actions

Actions à destination des élus

- 1.1 ◆ Organiser des exercices « inondation ».
- 1.2 ◆ Communiquer sur les restrictions d'usage d'eau lors de sécheresses.

Actions à destination des services municipaux

- 2.1 ◆ Installer des repères de crue.
- 2.2 ◆ Sensibiliser sur les plus hautes eaux connues par une représentation sur un bâtiment public.
- 2.3 ◆ Communiquer sur les repères de crues de la ville.
- 2.4 ◆ Renforcer la végétalisation de la ville avec des réalisations pouvant servir d'exemple aux habitants.
- 2.5 ◆ Planter une micro-forêt urbaine.
- 2.6 ◆ Végétaliser la ville en aménageant des espaces verts sur la voirie.
- 2.7 ◆ Compléter la liste des personnes vulnérables en diversifiant les canaux de recensement et en s'appuyant sur les professionnels médicaux-sociaux.
- 2.8 ◆ Appliquer le « zéro rejet eau pluviale » et faire appel aux techniques alternatives au « tout tuyau ».
- 2.9 ◆ Dans le cadre du réaménagement de la Place Clovis, favoriser la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales.
- 2.10 ◆ Inciter la Métropole pour déployer si possible des enrobés perméables lors de réfections de voiries.

Actions à destination des habitants

- 3.1 ◆ Sensibiliser les habitants pour réaliser leur « Plan familial de mise en sûreté ».
- 3.2 ◆ Inciter les habitants à s'inscrire au système d'alerte «Risques majeurs : soyez alertés».
- 3.3 ◆ Diffuser le guide « Vivre en zone inondable » et le DICRIM aux nouveaux habitants.
- 3.4 ◆ Diffuser le guide « Comment mieux construire ou rénover en zone inondable » lors d'une démarche d'urbanisme.
- 3.5 ◆ Aménager un bâtiment municipal exemplaire pour inciter les habitants à adapter leurs habitations aux conséquences des changements climatiques.
- 3.6 ◆ Imposer et/ou favoriser la végétalisation des parcelles dans futur PLU-Métropolitain.
- 3.7 ◆ Communiquer sur les différentes façons d'infiltrer l'eau pluviale ou la récupérer pour des usages domestiques.
- 3.8 ◆ Proposer des toilettes sèches lors d'évènements publics.
- 3.9 ◆ Sensibiliser les habitants sur les économies d'eau.

◆ : Thème prioritaire

◆ : Thème important

◆ : Thème non prioritaire

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire